

ARRÊTÉ n° 2022-20-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE **ÉLECTION PARTIELLE - SCRUTIN DU MARDI 18 OCTOBRE 2022** POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS **DU COLLÈGE B**

À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) **DU CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du président n°2022-14-DAGAP du 20 septembre 2022 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège B à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAC),
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des candidates en présence,
- Vu la consultation du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 13 octobre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 14 de l'arrêté électoral susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Présidente :

Florence DECUYPER, directrice des affaires générales et de l'aide au pilotage

Assesseurs: Natalia ERMILOV

Jennifer ROBERT

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence.

Il sera également consultable sur le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-doc de l'université - Affaires Juridiques - rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 13 octobre 2022

Le Président d'Avignon Univers

Philippe ELLERI

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités et publié le

1'7 OCT. 2022